

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le quatre mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Yamina KHELID donne pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO, Chantal MERMET donne pouvoir à Mickaël DURAND.

Absent(s) : aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Danièle CONJARD est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019

Le procès-verbal de séance du 22 janvier 2019 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 22 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : coupleurs hydrauliques lame à neige, participation psychologue scolaire 2017/2018, spots bibliothèque, mise en service extincteurs, honoraires PLU, part communale renforcement réseau électrique, travaux d'accessibilité bâtiments, mission ingénierie mairie-APC, changement radiateur appartement cour Davity, plaques directionnelles bâtiments et gendarmerie, reproduction dossiers PLU, dalles agglo local service technique, fournitures tubes poteaux signalétiques.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Approbation du compte administratif 2018 et du compte de gestion du receveur – budget principal et budget annexe assainissement

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2018, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2018 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 460 314.69 € en dépenses de fonctionnement et de 513 993.19 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 22 115.11 € et, en investissement, un total de dépenses de 299 431.86 € et de 198 735.19 € en recettes avec un excédent antérieur reporté de 83 255.17 €.

Le budget annexe « assainissement » présente en fonctionnement un total de 28 251.38 € en dépenses et de 25 819.53 € en recettes, avec un déficit antérieur reporté de 7 128.38 €. La section d'investissement présente un total de dépenses de 23 179 €, un déficit antérieur reporté de 1 592.46 € et un total de recettes de 18 012 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018 pour le budget principal et le budget annexe, lesquels ont été rapprochés des comptes de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

4. Affectation des résultats 2018 – budget principal et budget annexe assainissement

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2018 du budget principal et du budget annexe « assainissement », Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2019.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de 75 793.61 €. Il est proposé d'affecter ce résultat de manière obligatoire au financement des charges d'investissement pour un montant de 36 106.67 € (article 1068) et le solde de 39 686.94 € sur la section de fonctionnement au compte 002.

Pour le budget annexe « assainissement », le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2018 est déficitaire de 9 560.23 €. Il est proposé de reporter ce résultat sur la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations des résultats 2018 sur l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2019. Il rappelle les taux 2018 et les efforts antérieurs effectués par la commune pour améliorer son effort fiscal en comparaison des communes de sa strate. Il explique également que la loi de finances 2019 prévoit un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2,2 %.

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent de ne pas augmenter les taux en 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2019 comme suit, sans augmentation par rapport aux taux de l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	10.11 %	(en 2018 pour mémoire : 10.11 %)
Taxe foncière bâtie :	14.15 %	(en 2018 pour mémoire : 14.15 %)
Taxe foncière non bâtie :	65.49 %	(en 2018 pour mémoire : 65.49 %)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Vote du budget primitif 2019 - budget principal et budget annexe assainissement

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2019.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2019 soumis à l'assemblée.

Le budget principal et le budget annexe sont présentés par chapitre, puis détaillés par article.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- Chantier majeur : Réaménagement et mise en accessibilité de la mairie, de l'agence postale et de la cantine périscolaire
- Poursuite de la mise en accessibilité des autres bâtiments publics
- Travaux de voirie (chemin de la Gendarmerie notamment)
- Changement du véhicule du service technique
- Renouvellement de matériel informatique
- Travaux d'isolation à la Gendarmerie (menuiseries, chauffage des logements)
- Travaux au cimetière (reprises de concessions abandonnées)
- Avec la communauté de communes : Lancement d'une « opération façades »
- Travaux pompes de relevage à la station d'épuration
- Maitrise d'œuvre et travaux pour la requalification/extension de la zone d'activités

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 541 162.94 € en section de fonctionnement et à 1 037 719.67 € en section d'investissement.

Le projet de budget annexe s'équilibre à 46 911.69 € en section de fonctionnement et à 27 616.46 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que le niveau de vote du budget présenté par nature est le chapitre. Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

Demandes de subventions dans le cadre du budget 2019 :

- Monsieur le Maire propose de déposer à nouveau un dossier de demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Ruralité renouvelé pour le réaménagement de la mairie/agence postale/cantine.
- Après contact avec le SDED, une proposition d'adhésion au service de conseil énergie est également effectuée. Monsieur le Maire donne lecture du règlement. Il propose dans la foulée de déposer une demande d'aide pour les travaux d'économies d'énergie sur le même dossier de rénovation de la mairie.
- Pour terminer, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche dans le cadre du Programme Local de l'Habitat pour les travaux d'économies d'énergie dans les logements communaux affectés aux gendarmes.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents.

7. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations locales pour l'année 2019. Ceux-ci sont prévus au budget primitif aux articles 6574 (subventions annuelles) et 6745 (subventions exceptionnelles).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la répartition qui suit (les élus étant par ailleurs présidents ou trésoriers d'associations ne prenant pas part au vote.)

Associations	Montants accordés 2019
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €

Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	100 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	2000 €
Bibliothèque pédagogique de Tain l'Hermitage	30 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	80 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subv. excep. Festival l'Art et la Matière 2019	500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	2500 €

8. Personnel communal – actualisation de délibérations sur l'action sociale et le RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il appartient l'assemblée délibérante de fixer les mesures d'action sociale à l'égard du personnel communal, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution de chèques cadeaux de fin d'année « Cado Chèques » entre dans ce cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Cette mise en place avait été décidée en décembre 2010. Une revalorisation est possible pour l'année 2019 pour un nouveau montant de 169 € par agent et par an, revalorisable annuellement dans la limite du plafond non assujéti aux cotisations et impositions légales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, accepte la revalorisation des chèques cadeaux de fin d'année « Cado Chèques » au bénéfice du personnel communal. Ce dispositif prend chaque année la forme d'un chéquier individuel, utilisable dans une très large gamme de commerces et magasins. Sa durée de validité est d'un an.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus les modifications légales intervenues sur le régime indemnitaire des agents titulaires de la fonction publique territoriale. La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été votée par délibération en date de décembre 2016. Le RIFSEEP est composé d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

L'application pour la filière technique avait été décalée dans le temps dans l'attente d'un décret et de l'avis du Comité technique paritaire. Le nouveau régime proposé sera mise en œuvre pour la filière administrative et technique à compter du 1^{er} avril 2019. Des arrêtés individuels seront établis pour les agents concernés. Il est rappelé que celui-ci se substitue à l'ancien régime indemnitaire (IAT).

Adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

9. Point sur les travaux en cours et Questions diverses

Travaux : dépôt de la demande de DP et AT ce jour par l'architecte pour le réaménagement de la mairie, agence postale et cantine. Un rendez-vous est pris avec l'architecte conseil de la communauté de communes pour un nouveau projet de logements en cœur du village.

Rencontres de quartiers : Le Conseil Municipal réitère cette année les « rencontres de quartiers » initiées depuis 2009 et reconduites à un rythme biennal. Entre mai et juin, le Conseil Municipal se déplacera dans toute la commune, attentif aux remarques et à l'écoute des propositions exprimées.

Les élus seront présents sur place :

- **Vendredi 3 mai 18h** Siberton / La Fabry
- **Samedi 18 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 24 mai 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 1^{er} juin 10h** Les Bises
- **Samedi 8 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église
- **Vendredi 14 juin 18h** Moureton / Fortune

En cas de mauvais temps, rendez-vous est donné en Mairie.

Il est naturellement possible de participer à une autre rencontre en cas d'indisponibilité à la date indiquée pour son quartier.

Elections européennes : Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections européennes. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanences pour la tenue du bureau de vote le dimanche 26 mai 2019. Un tableau de présence sera complété pour ce faire.

Aide au permis de conduire : La commune de Moras-en-Valloire a accueilli Lou BIGOT, jeune bénévole dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire de la communauté de communes en contrepartie d'un engagement de 35 heures. Lou BIGOT a effectué sa mission pendant les vacances scolaires de février à la mairie, l'école et aux services techniques. Un très bon retour est effectué par les élus attestant de l'engagement de cette jeune fille très volontaire.

CMJ : La vente de viennoiseries a rapporté un bénéfice d'environ 230 €.

Quelques dates à venir :

- Café mille-feuille à la bibliothèque le 9 mars.
- CCID le 11 mars.
- Réunion cantonale à Chavannes le 14 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs à la salle des fêtes le 15 mars.
- Cérémonie du 19 mars à Lens-Lestang puis à Moras-en-Valloire.
- Réunion équipe Bibliothèque le 22 mars.
- Assemblée générale des Arbos à la salle des mariages le 22 mars.
- Conseil communautaire à Hauterives le 28 mars.
- Exposition ANACR à Saint Donat les 29, 30 et 31 mars.
- Réunion Comité des fêtes et Ecolline le 2 avril.
- Inspection à la gendarmerie le 4 avril.
- Réunion CMJ le 6 avril.
- Café mille-feuille à la bibliothèque le 13 avril.
- Brocante et matinée diots du Comité des fêtes le 14 avril.
- Assemblée générale des maires ruraux de la Drôme à Taulignan le 27 avril.
- Conférence L'Art et la Matière avec Alain Nicolas le 27 avril.
- Fête du muguet le 1^{er} mai.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 8 Avril 2019 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.